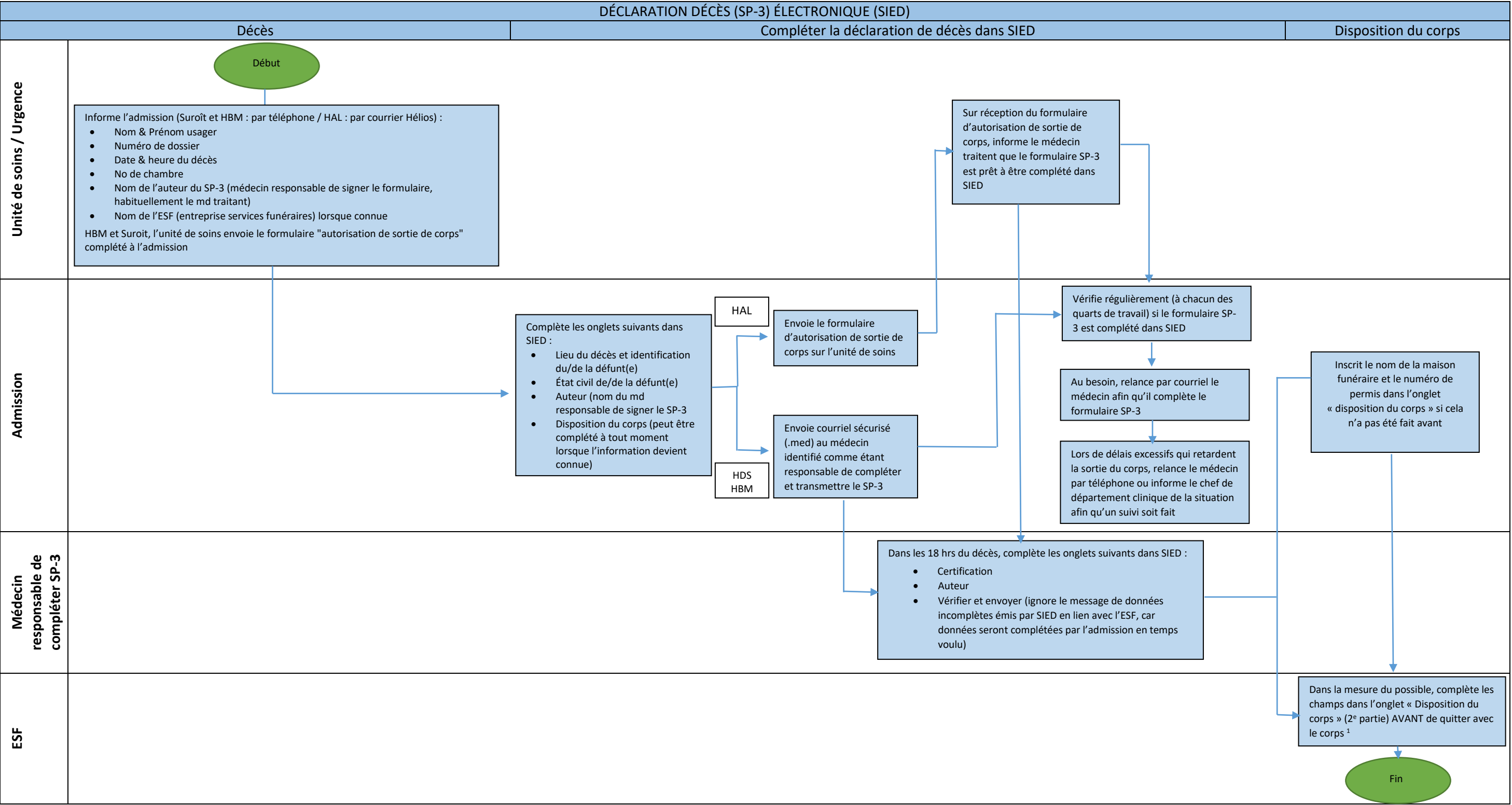


PROCESSUS DE GESTION DE LA DÉCLARATION DE DÉCÈS (SP-3) ÉLECTRONIQUE (SIED)
MISSION HOSPITALIÈRE



¹ L'ESF pourra quitter avec le corps après avoir signé le formulaire « Autorisation de sortie de corps » même si la partie « disposition du corps » n'est pas complétée dans SIED